



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 73937

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la labellisation des pôles de compétitivité. Le 12 juillet dernier, M. le Premier ministre a, en effet, présenté les 67 pôles de compétitivité retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Gouvernement. Parmi ces 67 lauréats, une distinction a été opérée entre les pôles mondiaux ou à vocation mondiale et les autres. Il y a donc fort à craindre que la qualification de pôle de compétitivité n'emporte pas les mêmes conséquences suivant les catégories et que malgré une homogénéité sémantique, la distinction entre pôle de compétitivité et pôle d'excellence, rejetée par l'ensemble des acteurs concernés, ne réapparaisse. Dans ces conditions, elle souhaiterait que le Gouvernement l'assure que tous les pôles de compétitivité feront l'objet d'une attention équivalente et que ceux qui n'ont pas été reconnus comme mondiaux ou à vocation mondiale ne bénéficieront pas d'un simple saupoudrage des crédits, mais bien d'engagements financiers à la hauteur des enjeux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73937

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8636